



Circulaire 6674

du 29/05/2018

WBE - Personnel administratif

**Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 29/05/2018

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 16/06/2018

#### Mot-clé :

Personnel administratif- Appel aux candidats à une à une admission au stage.

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de  
l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**Objet : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement du personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019 (article 37 du décret du 12 mai 2004).**

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge du 29 mai 2018 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour une admission au stage en qualité de membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2018-2019.

Je vous rappelle que cet appel ne concerne pas le recrutement de candidats en vue d'une admission au stage dans des emplois administratifs à pourvoir dans les Hautes Ecoles et dans les Ecoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le dossier de candidature doit être envoyé, sous pli recommandé, le 16 juin 2018, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles Direction de la Carrière Bureau 3E347 - APPEL PA 2018 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES
--

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone 02/4132029 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Une adresse mail est également à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be).

Je vous invite dès à présent à veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « adm.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be) ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

### Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019.

Le présent appel aux candidats porte sur l'admission au stage au cours de l'année scolaire 2018-2019 et est lancé conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

L'article 37 du décret du 12 mai 2004 précité prévoit que :

*«L'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer. Un emploi vacant d'une fonction de recrutement ne peut être conféré par admission au stage que s'il n'a pas été conféré*

- *par réaffectation,*
- *par rappel provisoire à l'activité de service conformément aux dispositions applicables en la matière,*
- *s'il n'a pas été conféré par changement d'affectation ;*
- *ou complément de charge aux membres du personnel administratif nommés à titre définitif. »*

Les fonctions à conférer figurent dans le tableau repris ci-dessous.

<b>CODE</b>	<b>FONCTION</b>
2963	Commis
2966	Rédacteur
2967	Correspondant-comptable <b>Attention : Pour cette fonction, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable au 30/06/2009 (voir régime transitoire du décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles).</b>

#### **I. Conditions requises** (cf. article 39 du décret du 12 mai 2004 précité) :

Seuls les candidats qui remplissent les conditions suivantes peuvent être admis au stage :

- 1° Etre de conduite irréprochable ;
- 2° Jouir des droits civils et politiques ;
- 3° Etre porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que mentionné au point II du présent appel;
- 4° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 5° Avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;

6° Ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire, de la démission disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif ;

7° Ne pas avoir fait l'objet, durant l'année scolaire ou académique précédant celle au cours de laquelle l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable. L'absence de rapport est favorable à l'agent;

8° Ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

Le membre du personnel administratif en congé de maternité, de maladie ou en incapacité de travail causée par un accident de travail peut être admis au stage.

## **II. Titres requis**

Les titres requis pour l'exercice des fonctions de recrutement sont repris ci-après (article 18 du décret du 12 mai 2004 précité) :

### **1. Commis :**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études de cours techniques secondaires inférieurs délivré par un établissement subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire délivrée dans un établissement créé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement.

### **2. Rédacteur:**

Un des titres énumérés ci-dessous :

- diplôme ou certificat de fin d'études d'une école secondaire supérieure délivré dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou dans l'enseignement en alternance, ou de cours techniques secondaires supérieurs créés, subventionnés ou reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- certificat équivalent délivré par un jury constitué par le Gouvernement;
- certificat délivré à la suite des épreuves préparatoires prévues aux lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

### **3. Correspondant – comptable :**

Pour rappel, ne peuvent postuler que les membres du personnel qui occupent déjà à titre temporaire un emploi de correspondant-comptable au 30/06/2009.

III. Liste des emplois vacants :

**ZONE 1 : BRUXELLES CAPITALE**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	Athénée royal de Bruxelles II	LAEKEN	commis
38 HEURES	Internat autonome Bruxelles-Heysel	STROMBEEK	commis
38 HEURES	Athénée royal Jean ABSIL	ETTERBEEK	rédacteur

**ZONE 2 : BRABANT WALLON**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
20 HEURES	École Fondamentale Autonome	HAMME-MILLE	correspondant comptable

**ZONE 3 : HUY WAREMME**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
28 HEURES	Ecole fondamentale autonome de BURDINNE-CIPLET	BRAIVES	correspondant comptable

**ZONE 4: LIEGE**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
12 HEURES	Ecole fondamentale autonome	EBEN-EMAEL	correspondant comptable

**ZONE 6 : NAMUR**

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
8	Ecole Fondamentale autonome	FALISOLLE	correspondant comptable

20	Ecole Fondamentale autonome	MOUSTIER-SUR-SAMBRE	correspondant comptable
20	Ecole Fondamentale autonome	EGHEZEE	correspondant comptable
38	Ecole Fondamentale autonome	VEDRIN	correspondant comptable
38	Etablissement d'enseignement spécialisé	AUVELAIS	correspondant comptable

### ZONE 7 : LUXEMBOURG

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
20 HEURES	École Fondamentale Autonome	HALANZY	correspondant comptable
28 HEURES	École Fondamentale Autonome	MUSSON	correspondant comptable
20 HEURES	École Fondamentale Autonome	WELLIN	correspondant comptable
20 HEURES	École Fondamentale Autonome	MARBEHAN	correspondant comptable
20 HEURES	École Fondamentale Autonome	LIBIN	correspondant comptable
28 HEURES	École Fondamentale Autonome	FLORENVILLE	correspondant comptable
28 HEURES	École Fondamentale Autonome	HABAY	correspondant comptable
10 HEURES	École Fondamentale Autonome	MARTELANGE	correspondant comptable

### ZONE 8 : WALLONIE PICARDE

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
20 HEURES	École fondamentale autonome	ANTOING	correspondant comptable
20 HEURES	École fondamentale autonome	TAINTIGNIES	correspondant comptable
15 HEURES	Institut d'Enseignement spécialisé primaire	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	correspondant comptable

### ZONE 9 : HAINAUT CENTRE

Centre technique et pédagogique

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
38 HEURES	CPMS	Morlanwelz	Commis

### ZONE 10 HAINAUT SUD

Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION
28	Ecole Fondamentale Autonome	GERPINNES	correspondant comptable
12	Ecole Fondamentale Autonome	MOMIGNIES	correspondant comptable
20	Ecole Fondamentale Autonome	COURCELLES (TRAZEGNIES)	correspondant comptable
20	Ecole Fondamentale Autonome	WALCOURT	correspondant comptable
38	Etablissement d'Enseignement spécialisé	ANDERLUES	correspondant comptable
15	Etablissement d'Enseignement spécialisé	MARIEMBOURG	correspondant comptable
38	Etablissement d'Enseignement spécialisé	CHATELET	correspondant comptable

#### **IV. Introduction des candidatures.**

Les membres du personnel intéressés doivent adresser leur candidature sous pli recommandé à la poste, pour **le 16 juin 2018 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
 Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-  
 Bruxelles  
 Direction de la Carrière  
 Bureau 3E347 - APPEL PA 2018  
 Boulevard Léopold II, 44  
 1080 BRUXELLES

Le dossier de candidature comportera les documents suivants :

- La demande de stage dûment complétée : voir annexe du présent document ;
- Un extrait du casier judiciaire (**modèle 2**) ;

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidatures, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

- une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.



**ANNEXE**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION AU STAGE**  
**PERSONNEL ADMINISTRATIF**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Nom : Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse : N°

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Exerçant la fonction de :

A/AU :

Sollicite mon admission au stage aux emplois suivants<sup>1</sup>:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.

Date :

Signature :

---

<sup>1</sup> Veuillez indiquer les établissements dans l'ordre de vos préférences